

ABONNEMENT.

Saumur : En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 9 Poste : En an. . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames, — . . . . 30 Faits divers, — . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions rouges et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Juin 1882.

Chronique générale.

Des nouvelles plus graves ont dû parvenir d'Orient, ou bien le gouvernement français croit devoir prendre des mesures exceptionnelles, car une réunion inopinée du conseil des ministres a été tenue hier matin à l'Élysée.

La délibération a porté uniquement sur la question égyptienne, car le ministre de l'intérieur n'assistait pas, croyons-nous, à cette réunion.

Il paraît que dans cette réunion le conseil des ministres a agité la question des mesures militaires à prendre en Egypte, au cas où l'Angleterre ferait opérer un débarquement de troupes.

Rien n'aurait été résolu. Le conseil s'est également entretenu du choix du second représentant français à la conférence. Aucun nom n'est encore prononcé dans le public.

On écrit de Londres, 19 juin : « Toutes les puissances ayant accepté la conférence de Constantinople, la France et l'Angleterre inviteront aujourd'hui les puissances à la réunion probable qui aura lieu le 22 juin, ayant pour but le statu quo en Egypte.

La conférence traitera uniquement la question égyptienne. La Turquie n'y participera pas, mais le choix de Constantinople est arrêté, par suite de l'accord avec la Turquie, afin de faciliter et d'activer les communications avec la Porte. »

Le bruit a couru hier soir à la Bourse que la dislocation ministérielle était un fait accompli. M. Léon Say aurait donné sa dé-

mission. Le cabinet n'attend plus que l'interpellation pour achever de tomber.

Dimanche matin, M. de Freycinet a eu un long entretien avec le Président de la République, lequel l'a même retenu à déjeuner.

M. Grévy n'a pas caché au ministre des affaires étrangères que, pour sortir le ministère de la fâcheuse situation où il se trouve, il n'y avait qu'un moyen :

C'était, au moment de l'interpellation, de poser catégoriquement la politique étrangère du « grand ministère » en face de celle du cabinet actuel, et demander à la Chambre d'être juge entre les deux politiques non seulement pour le passé, mais surtout pour l'avenir.

Nous avons un quinzième et non dernier projet de réforme judiciaire. L'auteur est M. Waldeck-Rousseau. Son système comprend les trois points suivants : 1° nomination des juges par le pouvoir exécutif ; 2° amovibilité des juges ; 3° garantie contre la révocation illégitime résultant de l'institution d'un conseil supérieur de la justice.

M. Lenient propose de son côté un système tendant à recruter les magistrats comme les professeurs de l'Université, c'est-à-dire à les faire nommer par le garde des sceaux sur la présentation de leurs pairs et à leur conférer l'inamovibilité après un exercice d'un certain nombre d'années.

La Nouvelle Presse libre de Vienne a reçu une dépêche de Rome lui annonçant que M<sup>r</sup> Rampola remplacera M<sup>r</sup> Gzaki comme nonce pontifical à Paris.

La commission de l'enseignement secondaire privé a maintenu, à l'unanimité, le principe du certificat d'aptitude pédagogique sans équivalence. Elle a, ensuite, décidé de transformer en mesure obligatoire l'inspection facultative de l'État, autorisée

par la loi de 1850. Enfin, elle a décidé de réprimer par une pénalité le délit de préter-nom, c'est-à-dire le cas où le déclarant ne serait pas le directeur effectif de l'enseignement secondaire libre.

Une dépêche confirme que « les cadavres des Européens victimes de l'émeute d'Alexandrie ont été jetés à la mer par la populace. Ceux que la mer rejette sur le rivage sont criblés de coups de baïonnette, ce qui prouve que ce sont les soldats égyptiens qui ont tué ces malheureux ». Et M. de Freycinet déclarait mardi au Sénat que les troupes égyptiennes avaient fait leur devoir convenablement.

Convenablement est un comble.

La lettre de faire-part relative aux obsèques de M. le général de Cissey, qui ont eu lieu aujourd'hui à midi à l'église de Saint-Pierre du Gros-Caillou, porte cet avis : On se réunira à l'église.

Le Clairon dit à ce sujet :

« Une nouvelle lâcheté gouvernementale ! C'est, paraît-il, l'administration qui a fait prier la famille de renoncer au transport du corps à la gare en plein jour, craignant une manifestation qu'elle se sentait impuissante à réprimer ! »

Paris-Journal, de son côté, publie les lignes suivantes :

« Nous prions nos lecteurs de remarquer ces simples lignes :

On se réunira à l'église.

« Ce n'est pas de par la volonté de la famille de l'illustre général que les amis dévoués qui viendront rendre les derniers devoirs à celui qui fut cité quatorze fois à l'ordre du jour de l'armée pendant sa longue carrière au service de la France, n'iront pas à l'hôtel de la rue de l'Université pour de là accompagner le corps à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou.

« C'est le gouvernement de la République qui a exigé que le cercueil contenant les restes du général de Cissey fût transporté en quelque sorte subrepticement à l'église, sans être accompagné de l'appareil militaire auquel il avait droit, de même qu'il s'est opposé à ce qu'à l'issue de la cérémonie religieuse le corps du général fût conduit au Père-Lachaise avec le même déploiement de troupes qui, l'an dernier, vint honorer le corbillard du général Clinchant.

« Pourquoi n'avoir pas prescrit, pendant qu'on y était, que le général de Cissey fût enterré de nuit ?

« Les gens qui nous gouvernent ont voulu sans doute demander pardon à la Commune, qui, ils peuvent y compter, ne leur en saura aucun gré. »

Le Temps a reçu la lettre suivante, datée du 9 juin :

« Monsieur le directeur,

« Il serait peut-être bon que vos lecteurs fussent informés du fait suivant :

« Il y a un mois que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le président du conseil municipal de Paris une lettre dans laquelle je demandais à discuter, loyalement, entre républicains, la laïcisation des hôpitaux, c'est-à-dire l'expulsion des religieuses des salles d'hôpital ; j'ajoutais que je me chargeais de la partie matérielle de trois réunions publiques et que je priais le conseil de choisir les présidents.

« M. le président m'accusa réception de ma lettre et m'annonça qu'il la transmettait à la commission du conseil chargée de l'assistance publique, commission composée de MM. Thulié, Bourneville, Level, Loiseau, Cattiaux et A. Rey ; à qui, à ce qu'il paraît, sont livrées les destinées des hôpitaux.

« J'ai écrit alors au président et au secrétaire de la commission que je proposais pour le 2 juin une première réunion à la salle Fernando, contenant 8,500 places, et que je pouvais avoir ce jour ; que j'attendais l'avis des membres de la commission pour choisir l'heure à leur convenance, et faire les affiches.

— Vainqueur ? dit-elle.

— Qui ! Les corbeaux Touaregs ont fui à tire d'aile devant les faucons Chambas. Mais nous nous réjouirons plus tard ; le présent appartient à nos hôtes.

Fathma organisa aussitôt les secours. Les serviteurs qui l'avaient suivie étendirent des couvertures de chevaux et de chameaux sur les longues lances des cavaliers Chambas. On coucha les trois blessés sur ces litières improvisées. Car José, dont la plaie s'était réouverte pendant le combat, pouvait à peine se soutenir. Les cadavres des morts furent enterrés profondément dans le sable.

Ben-Haret fit prendre au convoi la direction de Rassouk, où s'élevaient encore les tentes que les Touaregs n'avaient pu enlever. Il comptait y établir son douar pendant quelques jours. L'Oued-Gharis était à sec, mais de nombreuses citernes aux environs contenaient assez d'eau pour alimenter le camp.

Tous ses ordres donnés et le convoi en marche, Ben-Haret appela auprès de lui Boisville et lui raconta sa conversation avec Assaverte.

— Aussitôt arrivé à Rassouk je pars pour l'Oued-Gharis, ajouta le cheïk.

— Et je vous accompagne, dit Boisville.

— Mais nos amis...

— Nos amis n'ont rien à craindre. D'ailleurs nous ne resterons pas longtemps absents et je vous

de son âme la victoire que venait de remporter le chef ?

Cette angoisse redoubla lorsque avec ses yeux auxquels les immenses horizons du désert semblaient avoir donné la puissance qu'ont les yeux de l'aigle, il reconnut Boisville qui, démonté, retranché derrière le corps de son cheval, tirait ses derniers coups de revolver sur un groupe d'Arabes.

Évidemment, c'était Fathma que Boisville défendait ainsi.

— Tiens bon, camarade, cria-t-il.

Et en quelques bonds il atteignit le groupe qui allait cerner le Français.

— Ma foi, il était temps, dit celui-ci en faisant de la main un salut à Ben-Haret, je crois que tes drôles allaient me faire passer un mauvais quart d'heure. Je me tue à leur dire que nous sommes tes amis et voilà comment ils m'ont arrangé mon pauvre cheval, ajouta-t-il en montrant la malheureuse bête dont le sang s'échappait par trois larges blessures.

— Mais Fathma ?

— Fathma est saine et sauve où tu l'as laissée, mais dépêche-toi d'écartier ces bandits, j'ai bien peur qu'ils ne m'aient tué mon pauvre Montméral.

Ben-Haret s'élança.

Il fut reconnu, et son nom prononcé à voix haute arrêta un Chambas qui se préparait à clouer

José sur le sol à l'aide de sa lance. Celui-ci cherchait encore à faire un rempart de son corps aux deux blessés.

— Vous volez et vous assassinez pendant que vos frères combattent ? dit Ben-Haret.

— On a voulu nous enlever notre butin et les deux Français ont tué cinq de nos frères ! répondit un Chambas en montrant les cadavres qui jonchaient le sable.

— Je regrette qu'ils ne vous aient pas tous tués. Le butin est aux vainqueurs et non aux lâches qui volent les femmes pendant le combat.

Le Chambas porta la main à sa fissa.

Ben-Haret tira un pistolet de sa ceinture, marcha droit à lui et lui fit sauter la cervelle.

Puis indiquant du doigt la direction de Rassouk :

— Allez ! dit-il aux autres.

Les pillards domptés mirent leurs chevaux au galop et abandonnèrent la place.

Un des cavaliers qui avaient suivi le cheïk fut envoyé aux gorges où étaient demeurés Fathma et ses serviteurs. Il revint bientôt. Mais un méhari courait devant son cheval. C'était celui de Fathma. La jeune femme se laissa glisser à terre et courut se jeter dans les bras de son mari qui, aidé de Boisville et des deux jeunes filles, essayait de ranimer les blessés.

Ben-Haret mit un long et tendre baiser sur le front de la jeune femme.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XXVI

CORUS BLESSÉS.

(Suite.)

Assaverte allait obéir lorsque des coups de fusil retentirent dans la plaine du côté des gorges.

— Qu'est-ce que cela ? fit Ben-Haret. N'en a-t-on pas fini avec ces fils de juifs ? On peut-être...

Le cheïk n'acheva pas sa phrase et, faisant signe à ses hommes de le suivre, mit son cheval à une allure si rapide qu'il arriva seul au petit plateau de sable où pied duquel Montméral et Philoctète avaient lutté contre les nomades aux mains desquels se trouvaient Djemamah et Carmen.

Durant cette course, une vive angoisse avait étreint le cœur du chef Chambas.

Pendant qu'il broyait les Touaregs de Rassouk, un groupe de ces pirates n'était-il pas, en cherchant son salut dans une fuite du côté des gorges, tombé sur l'abri où il avait laissé Fathma, et le mari n'allait-il point payer de toutes les douleurs

» Je n'ai reçu aucune réponse.  
» Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments distingués.  
» A. DESPRÉS,  
» Chirurgien à l'hôpital de la Charité.  
» P.-S. — Si les membres de la commission se ravisent, je me hâte de dire que la salle Fernando est encore libre, et que je suis toujours prêt à montrer que la population républicaine de Paris n'a jamais demandé l'expulsion des religieuses des hôpitaux. »

UNE CONVERSION DE M. DE CASSAGNAC.

Nous devons signaler, comme un indice curieux du mouvement des opinions, l'article suivant qu'a publié, dans le Pays, M. de Cassagnac, le bonapartiste fougueux et convaincu.

« Personne plus que moi, dit M. de Cassagnac, ne s'est montré ardent, violent, impitoyable pour la famille d'Orléans. Je l'avoue, je le confesse, et j'ajouterai que je le regrette avec quelque confusion.

» Certes, je n'approuve pas et je n'approuverai jamais leurs idées politiques; nous sommes aux deux antipodes, eux à la liberté et moi à l'autorité, et si jamais je suis assez méprisable pour renier ma foi impérialiste, ce ne sera pas, certainement, pour me faire orléaniste; mais je me souviens en me moquant de moi-même de mes fureurs contre les princes d'Orléans.

» A cette époque-là, je ne savais pas ce que je fais, et je n'avais pas vu ce que j'ai vu. Quand on pense que j'ai maudit le duc d'Aumale comme démagogue, et que j'ai traité le comte de Paris de révolutionnaire! C'est à mourir de rire — et je me demande ce qu'étaient ces fantômes d'alors, à côté des tristes et navrantes réalités d'aujourd'hui. Nous avons marché depuis, et les scélérats qui nous détiennent nous offrent un meilleur emploi de nos haines.

» Oh! continue le rédacteur en chef du Pays, nous sommes matés par les événements, nous les concédons volontiers et nous n'en sommes plus à chercher obstinément l'absolu. Le relatif nous suffirait largement.

» Tout, tout plutôt que ceci! tout plutôt que l'ignoble République, tout! A moins de manquer de patriotisme, à moins d'être stupidement inféodé à des personnes, voilà ce que l'on pense sur toute la surface de la France conservatrice et chrétienne.

» Et si M. le duc d'Aumale voulait ou pouvait, il serait bien surpris, bien étonné, de voir les plus acharnés de ses anciens adversaires, moi, par exemple, lui dire: « Monseigneur, je ne suis pas des vôtres, loin de là: mais si vous avez besoin de moi pour taper dessus, j'en suis! »

» C'est raide d'en être venu là, n'est-ce pas? Car enfin, j'aime mieux l'Empire, c'est évident; mais il faudrait être bien bête, bien fou, pour ne pas préférer même le duc d'Aumale au petit Goblet, au ridicule Billot et au pleutre Ferry. Au moins, avec lui, nous ne serions ni assassinés, ni pillés, et ce serait autant de gagné.

» J'ai par dessus les oreilles de mon rôle d'arrière-garde.

— Mais il me semble que les coups de fusil et les émotions ne vous ont pas manqué à l'arrière-garde, témoin la situation dans laquelle je vous ai trouvé.

— Oui, et mon pauvre cheval est resté sur le carreau! Mais je ne le regrette pas, car, sans mon arrivée, ces coquins auraient achevé Montérail et son pauvre soldat. Croyez-vous qu'ils s'en tirent? ajouta Boisville en jetant un coup d'œil sur les lièvres auprès desquelles ils marchaient. Le capitaine a une bien effroyable blessure à la tête.

En effet, Montérail n'avait pas repris connaissance; il avait le front ouvert depuis le sourcil gauche jusqu'au crâne par une large entaille. Le sang coulait abondamment aussi d'une blessure qu'il avait reçue à l'épaule.

Philoctète était moins gravement atteint et le brave soldat, malgré sa faiblesse, cherchait de temps à autre à se soulever sur le coude pour regarder son capitaine dont l'immobilité et la pâleur livide l'épouvantaient.

Toutes les cinq minutes il appelait Djemmaah pour lui demander des nouvelles, car les deux jeunes filles avaient refusé les montures que leur offrait Athma et marchaient auprès des blessés, Djemmaah entre José et Philoctète, Carmen aux côtés de Montérail dont, de temps à autre, elle

» Qui donc aurait cru, pourtant, que le nom du duc d'Aumale apparaîtrait un jour comme une solution? C'est bien étrange, en vérité. »

Les mariages civils manquent de solennité: c'est un des conseillers municipaux de Paris qui en a fait mélancoliquement la remarque.

M. Edgard Monteil a dit que les futurs qui se rendent à la mairie de leur arrondissement négligent leur toilette.

Pourquoi? Parce que les escaliers sont mal frottés et les salles mal tenues! Comment voulez-vous qu'une jeune femme, ou qui le sera tantôt, exhibe une toilette pour la traîner dans la poussière et pour l'étaler entre quatre murailles à peu près nues?...

Aussi M. Monteil voudra-t-il que les salles de mairie fussent garnies de fleurs, qu'on se procurerait en mettant à contribution les serres de la Ville. Un autre conseiller municipal, M. Curé, a appuyé la motion de M. Monteil. M. Curé pense que son nom l'oblige à se montrer favorable aux frais du culte civil.

Mais M. Yves Guyot n'a pas été de son avis. Un peu plus il aurait traité M. Monteil et M. Curé de spiritualistes. Il a même, pour la circonstance, inventé un mot superbe, auquel les successeurs de M. Littré ne manqueront pas de faire l'accueil qu'il mérite. Suivant lui, M. Monteil, sans doute par idée d'artiste, voudrait introduire dans les cérémonies du mariage civil quelque chose de *cultuel*, et c'est peu digne d'un libre-penseur. *Cultuel* est une vraie perle!

Samedi, est venue devant le tribunal civil de Marseille, présidé par M. Autran, l'action en dix mille francs de dommages-intérêts, intentée à la ville de Marseille par le père Mas, prieur des Dominicains, pour dégâts causés à l'immeuble de la rue Montaux, le 29 octobre 1880, lors de l'exécution des décrets.

Les experts nommés par le tribunal ont évalué les dégâts matériels à 1,447 fr.

L'avocat de la Ville a soutenu que la commune ne disposant pas de la force armée ne pouvait être déclarée responsable.

L'avocat du demandeur, s'appuyant sur la loi de vendémiaire an IV, a demandé énergiquement que la Ville fût condamnée.

Par un jugement longuement motivé, le tribunal, écartant le dommage moral, a condamné la Ville à payer 1,447 fr. pour les dégâts matériels.

QUESTION ÉGYPTIENNE.

On télégraphie d'Alexandrie, 18 juin :

« Le nombre des victimes qui ont succombé dimanche dernier et dont les corps ont été retrouvés s'élève à 340. On a trouvé, hier matin, dans les rues du Caire, des bandes imprimées, invitant la population à purifier la ville Sainte des « chiens de chrétiens ». Ces proclamations sont attribuées aux étudiants de l'université El-Azhar ».

soulevait de ses petites mains la tête sanglante pour lui épargner les heurts du chemin.

Carmen tremblait un peu en rendant ces services au blessé dont elle ne pouvait sans émotion contempler les nobles traits.

Pendant la lutte, malgré les dangers qu'elle courait elle-même, elle était restée toute à l'admiration de cette merveilleuse adresse, de cette bravoure fulgurante qui semblaient se jouer du nombre et tenaient tête à un ennemi dix fois supérieur.

Elle ne pouvait oublier que c'était pour l'arracher à ces bandits qui allaient la tuer ainsi que sa compagne, qu'il s'était jeté au milieu de ces dangers et avait reçu cette terrible blessure dont peut-être il allait mourir.

Carmen avait entendu la question de Boisville et attendait avec anxiété la réponse de Ben-Harel.

Celui-ci, tout en marchant, examinait attentivement le blessé.

— Oui, dit-il enfin, la plaie est large et profonde. Mais vous le savez, quand les blessures à la tête ne tuent pas du coup, il y a de grandes chances pour que la guérison soit rapide. Le chaloer est grande, mais heureusement nous avons de l'eau, et l'eau, ce dont vos médecins civilisés commencent à s'apercevoir, est le sédatif le plus puissant, l'agent thérapeutique le plus efficace pour des cas de ce genre. Donc, j'espère!

(A suivre.)

On mande de Londres, 18 juin : « Lord Granville vient de déclarer au général Menabrea que les puissances ne permettront pas à l'Italie de créer des difficultés, soit dans la Tripolitaine, soit dans la baie d'As-sab, quand la conférence se réunira. Le gouvernement britannique est très-mécontent de l'attitude de l'Italie, et lord Granville reproche à cette puissance d'avoir secrètement contribué à rendre difficile le consensus des Etats européens au sujet de la question d'Egypte. »

La Belgique et la Hollande envoient chacune une frégate dans les eaux d'Alexandrie.

D'après une dépêche de Berlin, le prince de Bismark ne veut plus de la conférence parce qu'il prévoit que ce sera une véritable tour de Babel. Il a conseillé au Sultan d'envoyer 10,000 hommes en Egypte. Il ne désapprouvera pas la Porte.

L'Autriche et la Russie sont également favorables à cette résolution si indispensable.

ÉTRANGER

PROVINCES DANUBIENNES. — La Serbie semble à cette heure devoir faire pendant à l'Egypte. Elle a aussi son parti national qui tient en échec le gouvernement et peut amener une crise violente.

Voici l'origine du conflit : Le cabinet Pirotchanatz est accusé par M. Ristich, chef du parti national, d'être entièrement inféodé à l'Autriche-Hongrie, et lui a déclaré une guerre acharnée.

A la suite d'un refus du ministère de répondre à une interpellation sur la question des chemins de fer, tous les députés de l'opposition ont donné leur démission.

Réélus par leurs électeurs, ils sont rentrés en triomphe à la Chambre. Mais alors le gouvernement, ne voulant pas accepter sa défaite et la victoire électorale des radicaux, a fait annuler les scrutins par la majorité de la Skoupitchina.

Dimanche dernier, 11 juin, les députés invalidés ont été de nouveau réélus par leurs électeurs.

En présence de cette seconde manifestation de l'opinion publique, les ministres ont remis leur démission entre les mains du roi Milan.

Celui-ci a chargé M. Nicolich de former un nouveau cabinet: cette combinaison a échoué. Ne pouvant et ne voulant pas reprendre M. Ristich, dont il redoute les relations avec les panslavistes de Russie, le roi a pris le parti de garder M. Pirotchanatz et ses collègues, malgré l'opposition des députés élus et malgré le sentiment du pays clairement manifesté à deux reprises.

C'est donc une crise qui s'ouvre, une lutte fatale, entre le roi Milan et le parti radical inféodé au parti panslaviste russe.

La chute du général Ignatieff peut évidemment retarder ou atténuer le conflit, puisqu'elle prive le parti national de son plus sérieux appui. Mais cette crise n'en a pas moins une importance considérable si des complications se produisaient à l'Est de l'Europe, et si, par suite des affaires de Constantinople et d'Egypte, des événements subits éclataient dans la région des Balkans.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a été mauvaise pendant toute cette semaine. Il était certain qu'en présence d'événements aussi graves que ceux qui se passent en Egypte et des difficultés intérieures de la place, la spéculation abandonnerait peu à peu la partie laissant le marché à lui-même.

La baisse a atteint des proportions sérieuses et l'aspect de la cote est décourageant.

Nos rentes, elles-mêmes, n'ont pas été épargnées.

Le 3 0/0, ayant détaché un coupon de 75 centimes, est resté à 81.30, mais cela n'en constitue pas moins une baisse de 1 fr.

L'amortissable, qui était à 83.20, n'est plus qu'à 82.20.

Le 5 0/0 a été également fort éprouvé, et le cours de 115 fr. a été abandonné; on est resté à 114.85, perdant 75 centimes.

Les fonds étrangers eux-mêmes n'ont pas été épargnés.

L'Egypte 6 0/0 a baissé de 31 fr. 25 à 348.75. Les sociétés de crédit ont vu peu à peu le marché de leurs actions abandonné entièrement.

Le bilan satisfaisant de la Banque de France qui a constaté une progression de 4 millions d'or, n'a pas réussi à donner quelque courage aux finan-

ciers. Les actions sont tombées de 25 fr. à 14 fr. Le Crédit Foncier a un peu faibli comme toutes les valeurs de la cote, sous l'influence des mauvaises nouvelles qui affectent si gravement la Bourse depuis quelques jours. L'accroissement de son activité et de son rôle dans l'assemblée générale des actionnaires pour le 20 juin, sur les conventions passées avec la Banque Hypothécaire, en échange de leur portefeuille de la Banque Hypothécaire, fait ajouter des réserves s'élevant à 1,500,000 fr. L'apport annuel de 2,500,000 fr. considérables et feront cesser une rivalité.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est à 500. A ce prix les acheteurs ont une opération.

Le Crédit Général Français est encore plus que précédemment; de 475 on recule à 440. On peut s'attendre à des cours plus bas encore, le public et par les capitalistes sérieux.

Baisse de 20 fr. sur le Mobilier Français, 5 fr. sur la Générale.

La Banque Parisienne semble fortement ébranlée; l'assemblée générale a donné lieu à de vifs débats.

L'action du Comptoir Industriel de France et Colonies trouve des achats importants; nous ne pas négliger cette valeur qui, à un moment donné, sera la première du marché.

La Banque Nationale, de chute en chute, est arrivée à 390.

Les valeurs industrielles ont été très-ébranlées; les cours ont varié considérablement.

Le Suez, de 2,590, est à 2,535 après 2.000.

Le Gaz voit ses cours discutés de 1,635 à 1,625. On s'occupe d'une émission d'obligations faite par une Société, Gaz et Eau, au capital de 470 fr. On apprécie diversement cette affaire.

Les chemins de fer français et étrangers abandonnés par les capitalistes: le Lyon Midi perdent 5 fr. à 1,630 et 1,270; le Nord 30 fr. à 2,090; Orléans perd 10 fr. à 1,310.

Chronique Locale et de l'Œuvre.

Le Courrier croit faire une bien piètre malice. Entretien ses lecteurs de la presse catholique et se porte en foule à Saint-Nicolas, il est la présence, parmi les fidèles, du rédacteur de l'Echo Saumurois. Nous l'en remercions bien sincèrement. Seulement, nous regrettons de ne pouvoir rendre le même hommage à notre confrère. Jadis, cependant, se montrait admirateur des cérémonies catholiques; témoin ces dernières années d'un article enthousiaste sur le béatification de la chapelle de Notre-Dame des Ardennes.

« ... En résumé, cette fête, grandiose, l'ennelle, qui a été favorisée par un temps magnifique, est une des plus belles que nous ait été donné d'assister à et laissera de profonds souvenirs à la population religieuse de notre pays. »

E. Roland.

Personne ne doutait que le rédacteur du Courrier ne parlât alors avec sincérité. Et quoi donc a-t-il tourné sa veste? Espérons que le malin la retournera encore un temps changent, et suivant les circonstances.

SAUMUR.

Un enfant noyé. — Hier, dans l'après-midi, la femme Viollet se rendant faire du linge près de Beaulieu, emmena avec elle son enfant âgé de 18 mois environ. Arrivée à son travail, elle le déposa à terre, et l'enfant se trouva en retournant l'herbe chement coupée.

Tout en s'amusant, l'enfant s'approcha du canal creusé par les glaces de 1880, et sur le talus au fond de l'eau.

L'attention de M. Nourit, qui se trouvait non loin de là, fut attirée par les cris de l'enfant. Malgré toute sa diligence, M. Nourit ne put arriver assez à temps pour empêcher l'asphyxie.

Rien ne saurait dépeindre la douleur de la mère, lorsqu'elle vit son enfant inanimé sur le bord de l'eau.

Nous croyons devoir noter un incident de la séance de samedi à la Chambre des députés. A cette séance avait été déposé un projet de loi portant ouverture d'un crédit de deux millions destinés à grossir l'indemnité des victimes du 2 Décembre.

portée à huit millions. M. Janvier de la Motte père a cru que, pour faire la balance égale, le moment était opportun pour déposer de son côté une proposition réclamant un vote d'une indemnité de même somme pour les soldats, citoyens et agents de la force publique qui ont contribué à rétablir l'ordre en mars, avril, mai 1871. L'urgence réclamée a été repoussée par 88 voix contre 319.

Ainsi ce n'était pas assez d'avoir accordé l'amnistie et bien d'autres avantages particuliers aux communards de 1871 revenus d'exil; il faut encore que, comme dernier ensemble, il se trouve une majorité pour refuser la juste récompense que méritent leurs victimes. Triste signe des temps que celui-là, et nous remarquerons que dans cette majorité se trouvent compris les députés républicains de Maine-et-Loire, MM. Maillé, Benoist et Bury. Nous n'insisterons pas davantage, nous bornant à cette constatation significative.

Le Patriote d'Angers et le Courrier de Saumur annoncent que, par décret de M. le Président de la République, en date du 16 juin, M. l'abbé Subileau, curé de Montreuil-Bellay, a été nommé chanoine honoraire du second ordre au chapitre de Saint-Denis.

Par décision présidentielle, M. l'intendant général Gayard, assisté de M. le sous-intendant militaire de première classe Ligneau, est chargé de l'inspection administrative du 6<sup>e</sup> arrondissement, dans lequel sont compris le 9<sup>e</sup> corps d'armée et l'école régionale de tir du camp du Ruchard.

## COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

DEUXIÈME RÉUNION :

Dimanche 2 juillet 1882.

A 2 heures : Prix du Château de Marson (course de haies; gentlemen; welter handicap), un objet d'art offert par M. Baillou de la Brosse, pour hacks et hunters n'ayant pas, en 1882, pris part à une course publique autre que celles réservées aux hacks et hunters. — Distance : 2,500 mètres.

A 2 heures 1/2 : Steeple-Chase Militaire (2<sup>e</sup> série), un Objet d'art pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État. — Distance : 3,000 mètres.

A 3 heures : Prix du Parc (course de haies, handicap), 1,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres.

A 3 heures 1/2 : Steeple-Chase Militaire (1<sup>re</sup> série), un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacle autre que les steeple-chase militaires. — Distance : 4,000 mètres.

A 4 heures : Prix de Saumur (cross country steeple-chase, gentlemen), 1,000 francs, pour hacks et hunters n'ayant jamais pris part à une course autre que celles réservées aux hacks et hunters, et pour tous autres chevaux à réclamer pour 2,000 fr. — Distance : 4,000 mètres.

A 4 heures 1/2 : Prix de Verrie (grand steeple-chase handicap), 2,000 francs, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Distance : 4,000 mètres.

Lundi 3 juillet, Tir aux Pigeons.

Mardi 4 juillet, Rallye-Paper.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un train de marchandises a déraillé sur la ligne d'Orléans, entre Tréazé et la Bohalle. La machine a buté contre une lourde balle de papier tombée d'un train précédent sur la voie où elle était restée. Le choc a fait que la machine a quitté les rails et a continué de marcher dans le sable sur un espace de 200 mètres environ. La voie a été profondément labourée, et les rails tordus; il n'est pas arrivé d'accident de personne; tout se réduit à des dégâts matériels qui ont été promptement réparés. En effet, au premier avis de l'accident, tous les employés des postes environnants sont accourus d'eux-mêmes et ont activement travaillé aux réparations. Grâce à cet empressement qu'on ne saurait trop louer, aucun retard n'a été occasionné dans la marche des trains. (Union de l'Ouest.)

## Les Processions du Petit-Sacre A ANGERS.

Nous lisons dans l'Etoile :

« Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu dimanche à Angers, au milieu d'un concours très-nombreux d'habitants de la ville et des environs.

« L'ordre a été parfait, comme le dimanche précédent. Les façades des maisons, même dans les quartiers les plus pauvres, étaient décorées; dans la rue Saint-Nicolas, par exemple, qui n'est guère habitée que par des ouvriers, il y avait bien peu de fenêtres qui n'eussent leur petit drapeau blanc fleuri tendu sur le passage du Saint-Sacrement. Nous n'avons pas besoin de dire que les quartiers plus riches de la ville étaient magnifiquement décorés. Les boulevards, la rue Desjardins, la rue d'Orléans, la rue des Arènes, la rue d'Alsace, étaient brillants d'oriflammes, de tentures, de guirlandes roses ou bleues.

« Une fois de plus, ces belles cérémonies religieuses ont eu lieu sans trouble. Jamais peut-être notre ville n'avait donné de plus touchantes et de plus unanimes démonstrations de sa foi. »

Le Journal de Maine-et-Loire s'exprime ainsi :

« ... Cette fois encore, l'esprit de nos Angevins s'est montré tel qu'on le connaît, empressé et respectueux, devant l'imposante manifestation religieuse qu'il lui a été donné de contempler pour une seconde fois.

« Toutes nos paroisses, en effet, ont rivalisé de luxe et de bon goût pour célébrer l'octave de la fête du Saint-Sacrement. Et depuis la cathédrale jusqu'à la plus pauvre de nos églises, les paroissiens, de leur côté, se sont piqués d'honneur pour célébrer dignement cette belle journée.

« Pour ne parler que d'une seule, nous citerons la population de la Doutre, qui avait orné ses rues, pavoisé ses maisons avec le goût le plus parfait. La rue Saint-Nicolas mérite particulièrement une mention. La population ouvrière de ce quartier, massée sur le passage de la procession, avait une attitude des plus édifiantes et qui devrait bien donner à réfléchir aux libres-penseurs athées et intolérants, qui essaient de la pervertir et de la détourner de ses croyances.

« Aucun incident à noter. Et de mémoire d'Angevin, nous pouvons dire que jamais les fêtes du Petit-Sacre n'ont été plus brillantes. »

On lit aussi dans l'Union de l'Ouest d'hier :

« La seconde journée des processions du Saint-Sacrement n'a cédé en rien à la première. Le temps a été favorable, et, sur tous les points, la ville avait revêtu un air de fête. Les processions sont sorties le matin dans les paroisses de Notre-Dame, de Saint-Laud, Saint-Jacques, Sainte-Thérèse, Saint-Serge et Saint-Léonard. Aucun service de police n'avait été commandé. Nul encombrement, aucun accident n'a été signalé.

« Les habitants avaient redoublé d'empressement et de zèle pour la décoration des reposoirs, des rues et des maisons. On a remarqué le nombre considérable de ces décorations sur la paroisse de Notre-Dame principalement. A Saint-Laud, où le parcours offre peu d'étendue, il est vrai, mais tant de ressources, puisqu'il comprend le boulevard des Lices dans toute sa longueur, le Mail de la gare, la rue d'Anjou et partie de la rue de Bel-Air, chaque maison, peut-on dire, avait rivalisé de bon goût. Le côté du boulevard qui devait suivre le religieux cortège, présentait un coup d'œil charmant. La foule s'y est portée en masse, et, pendant plus de deux heures, n'a cessé d'admirer. Comme toujours, la procession, très-bien ordonnée, a réuni tous les suffrages. Au passage devant les casernes, les honneurs ont été rendus par le poste et le clairon a sonné aux champs.

« Le soir, la Cathédrale, la Trinité, Saint-Joseph et la Madeleine ont trouvé sur leur passage les mêmes respects de la foule, le même empressement, le même bon goût dans les décorations. La procession de la Cathédrale, qui suit les boulevards depuis la rue d'Alsace jusqu'à la rue des Lices, a vu se renouveler sur cette longue étendue les mêmes splendeurs que le matin, pour la procession de Saint-Laud.

« Partout, le Saint-Sacrement était suivi d'un cortège considérable, où les hommes étaient en majorité. Ces témoignages publics de foi et de piété spontanément donnés par

toute une population méritent assurément d'être signalés, à raison même des efforts qui sont tentés ailleurs pour jeter le ridicule, sinon l'odieuse, sur les choses de la religion, ou pour faire croire que la majorité y est indifférente. Les manifestations religieuses dont nous avons été témoins, hier et il y a huit jours, proclament que la foi catholique est plus vivante que jamais dans le cœur des Angevins. »

## POITIERS.

Les processions des différentes paroisses de la ville ont parcouru, dimanche, leur itinéraire au milieu du plus grand recueillement et avec un ordre parfait.

Partout les rues étaient richement décorées, et les murs disparaissaient sous les draperies et les guirlandes de verdure. Il n'y a eu que de très-rare exceptions, et les maisons seules de quelques personnes ayant des attaches avec le gouvernement sont restées sans décoration.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les nombreux reposoirs et repos; ils étaient tous décorés avec beaucoup de goût, et il y en avait dans tous les quartiers de la ville.

Signalons cependant une innovation : dans bien des maisons situées sur le parcours des processions, les portes étaient grandes ouvertes, laissant apercevoir soit les jardins, soit les vestibules, et l'entrée de la porte était fermée seulement par un massif de verdure, au milieu duquel était une coupe dans laquelle brûlait de l'encens.

(Journal de la Vienne.)

Une heureuse innovation à l'actif de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. — Cette compagnie vient de faire établir, sur les indications de son service médical, un appareil des plus ingénieux, qui réalise certainement les plus notables améliorations dans le transport des malades ou des blessés.

Cet appareil est un brancard roulant, une civière suspendue à une sorte de léger tordier qu'un seul homme peut facilement mettre en mouvement et qui, sur le plus mauvais pavé, ne donne lieu qu'à des secousses insensibles.

Un terrain glissant même n'est plus à craindre, car la voiture-civière est tout à fait inversable; enfin, une lanterne placée sur la courbe de l'essieu permet d'effectuer en toute sécurité un transport de nuit.

## Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 18 juin 1882.

Versements de 70 déposants (5 nouveaux), 15,734 fr. » c.

Remboursements, 13,712 fr. 85 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Léveés.

## Faits divers.

Saint-Mihiel. — La poste vient encore d'être volée. Le crime a été commis entre Saint-Mihiel et Commercy. Voici les détails sur cet événement :

« Le 15 courant, vers deux heures et demie du matin, au moment où le courrier de Saint-Mihiel quittait la gare, des malfaiteurs sont parvenus, pendant la marche de la voiture, à l'aide de fausses clefs, à ouvrir le coffre de derrière et à enlever seize sacs de dépêches. Pendant que la voiture était au remisage, ils avaient eu le soin de dévisser le crochet qui fixait la chaîne de sûreté et de la maintenir seulement avec un fil de laiton qu'ils ont pu ensuite couper aisément.

« Le dépouillement des dépêches a été fait par les voleurs dans le cabinet d'aisances qui se trouve dans le jardin de l'Hôtel de Paris, en face de la gare. On a retrouvé toutes les dépêches, sauf les lettres chargées et recommandées. On ignore encore le montant des valeurs soustraites; il y a lieu d'espérer qu'elles ne sont pas considérables, car, par un heureux hasard, le sac de dépêches venant de Paris étant trop volumineux, le conducteur n'avait pu le mettre dans son coffre; il l'avait placé dans l'intérieur de la voiture près de lui, ce qui a empêché qu'il ne fût enlevé. »

Un nouveau mode d'enfouissement. — Voici, par exemple, un signe des temps. Le mois dernier, mourait à Gabannes, très-modeste village du canton d'Orgon (Bouches-du-Rhône), un vieillard de soixante-quinze ans. Les obsèques, suivant sa volonté, ont eu lieu à la façon si vile. Mais, détail piquant : il avait fait un testament d'après lequel tous les hommes qui assisteraient à son convoi devraient avoir la pipe allumée à la bouche. Ensuite ils devaient se réunir dans un café où on boirait en son honneur jusqu'à concurrence de 300 francs qu'il léguait à cet effet.

Ces étranges volontés ont été de tous points suivies. Trois cents amis ont assisté à ses funérailles, la pipe à la bouche, et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que le maire était à leur tête. Après l'enfouissement, on s'est réuni dans un café, où l'on a fêté Bacchus jusqu'à concurrence de la somme léguée.

Très-typique, ce prétendu libre-penseur.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — Salon de 1882, par Daniel Bernard. — Les Juifs en Russie, par Ch. Franck. — Théâtres, par Damon. — L'observatoire de la société d'expériences aérostiques de Paris, par Saint-Marc. — L'éclairage électrique à Chesterfield, par R. Bryon. — Courrier du palais, par M. Guérin. — Une hutte sibérienne, par Ch. F. — Arsène Guillot, par P. Mérimée. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : M. Savorgnan de Brazza, officier de marine et explorateur français. — L'observatoire de la société d'expériences aérostiques de Paris. — Souvenir du grand prix, composition de M. Besnier. — Salon de 1882 : Le sommeil de Fra Angelico, tableau de M. Maignan. — La persécution religieuse en Russie, israélites quittant Balta. — Le chemin de fer du Saint-Gothard, passage à Lucerne. — L'éclairage électrique de la ville de Chesterfield. — Exposition canine : types de races exposées. — Le naufrage de la Jeannette : Intérieur d'une hutte sibérienne. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 13 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

## LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

La Lanterne d'Arlequin conduit avec une vigueur remarquable la campagne contre les écoles sans Dieu. Arlequin justifie de sa haine vengeresse les athées qui osent imposer à la France leurs doctrines maçonniques, que repousse avec une légitime horreur tous ceux qui portent haut l'honneur du nom chrétien.

Sommaire du n<sup>o</sup> 64. — Les écoles; Une interpellation à la Chambre; Préparatifs de fête, tout à la joie; Fête du 14 juillet; Résistance à la loi de l'école sans Dieu; Il se convertit (?); Vive la Commune! Encore Garibaldi; Enfoncée la magistrature! Conseils pratiques; Garibaldi, poésie par Gaston Jollivet.

Abonnements : 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. — Se trouve, à Saumur, chez M. Dézax, libraire.

SOMMAIRE de la Revue illustrée du 17 juin 1882 :

Chronique des Beaux-Arts : le Salon (Louis Énault). — L'Exposition canine (Olivier de Rawton). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — La Dentelle : le Point d'Atençon (Eric Besnard). — L'Aigle Pygargue (Olivier de Rawton). — Des Habitudes (Herem). — Voyage autour de Paris : le Vesinet (Paul Ginisty). — L'Hydrothérapie (Dr Bertrand). — La Percée du mont Saint-Gothard (Max de Tomblaine). — Nouvelle : une Légende roumaine (Aug. Picq et Ph. Bréban). — Théâtres : Joseph (Tibien). — Les Courses. — Les Exercices du corps. — Chronique financière. — NOTRE PRIME.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1882.

Table of stock market prices for July 19, 1882, showing various bonds, obligations, and shares with their respective closing and current prices.

GARE DE SAUMUR. CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 45 minutes du matin, express-poste.

Études de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur. Grand-Rue, n° 8. Et de M<sup>e</sup> JULES-ALAIN MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaupaire.

A VENDRE. PAR ADJUDICATION, Et sur licitation, Le dimanche 2 juillet 1882, heure de midi. En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement dont il est ci-après parlé.

LES IMMEUBLES. Dent la désignation suit. Dépendant de la succession du sieur Jean David, en son vivant maçon, décédé à l'hospice de Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-deux, veuf de dame Justine Després.

Sur la poursuite de : 1<sup>e</sup> M. Marcellin Champion, concierge au château de la Mothe-Chandemer, demeurant audit château, commune des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun (Vienne); 2<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Louise David, épouse du sieur Pierre Bougreau, cultivateur, avec lequel elle demeure au Petit-Puy-Dardanne, commune de Chalais, canton de Loudun; 3<sup>e</sup> dudit sieur Bougreau, pour assurer et autoriser sa dite épouse; 4<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Marie Gaudrée, épouse du sieur Célestin Georget, cultivateur, avec lequel elle demeure à Ranton (Vienne); 5<sup>e</sup> dudit sieur Georget, pour assister et autoriser sa dite épouse; 6<sup>e</sup> du sieur Jean Gaudrée, cultivateur, demeurant au même lieu; 7<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Églantine Gaudrée, épouse de M. Honoré Caduc, cultivateur, avec lequel elle demeure au Vigneau, commune de Mouterre, arrondissement de Loudun; 8<sup>e</sup> et dudit sieur Caduc, pour assister et autoriser sa dite épouse, demandeurs, ayant pour leur avoué constitué M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville;

Beret, au couchant Michel Pasquier, et au nord François Tessier. Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci. 25. Troisième Lot.

Un morceau de vigne, contenant dix-sept ares cinquante-centiares, situé au lieu dit ou canton du Champ-du-Four, même commune, inscrit au cadastre sous le numéro 579, section D, joignant au nord Auguste David, au levant Julien Neau, au midi Michel Bouton, et au couchant le chemin. Dans lequel terrain est construite une maisonnette et sont complantés des arbres fruitiers.

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci. 650. Total des mises à prix: sept cent trente-cinq francs, ci. 735 fr. La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quinze juin mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, lequel a fixé les mises à prix ci-dessus.

MAISON A LOUER. PRÉSENTÉMENT. Rue du Temple, 12. S'adresser au Bazar des Familles.

A VENDRE. A LOUER OU A ARRETER. Pour se retirer des affaires. UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX. Bien achalandée et en bon état.

MAISON TRÈS-SPACIEUSE. Dans laquelle s'exploite cette industrie. Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

A VENDRE D'OCCASION. Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER. PRÉSENTÉMENT. MAISONS. A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur. ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, Les samedi 1<sup>er</sup> juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi.

DES IMMEUBLES. De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

- Samedi 1<sup>er</sup> juillet. Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou. La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix. 10.000 fr.

- Dimanche 2 juillet. Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre. Maison d'habitation, jardins enclous, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix. 35.000 fr.

- Dimanche 9 juillet. Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villeberrier. LA BREILLE. Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix. 1.200 fr.

Total des mises à prix. 245.680 fr. Pour plus de renseignements, voir les placards affichés. S'adresser: à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur; à M. ALEXANDRE CARRET, propriétaire à Varrains; et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (338)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER. MAISON. Rue d'Orléans. S'adresser audit notaire.

A LOUER. Pour la Saint-Jean prochain. UNE MAISON. Rue Saint-Jean, n° 20. Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

A LOUER. DEUX MAISONS. Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

A VENDRE. UNE FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE. Fonctionnant très-bien. S'adresser à A. Yvon fils, rue Chardonnet, à Saumur.

A LA VILLE DE PARIS. Place Saint-Pierre. On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

J.-A. FRESCO. Chirurgien-Dentiste de Londres. A l'honneur d'informer ses clients qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire.

VICHY. SOURCE BARBAUD. Eau minérale alcaline et sulfatée employée avec succès contre le choléra, la dysenterie, le typhoïde, etc.

LE BATIMENT. Compagnie d'Assurances ou de Garantie pour l'Entretien des Immeubles bâtis. SOCIÉTÉ ANONYME.

UN MENAGE demande un emploi, le mari comme cocher, valet de chambre, jardinier, la femme comme femme de chambre et cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc. Saumur, imprimerie P. GODET.